

INNOVATIONS & TERRITOIRES

POURQUOI ?

Les territoires éducatifs ruraux (TER) visent à lutter contre les inégalités territoriales et sociales en matière d'éducation, et à soutenir l'ambition des élèves ruraux.

POUR QUI ?

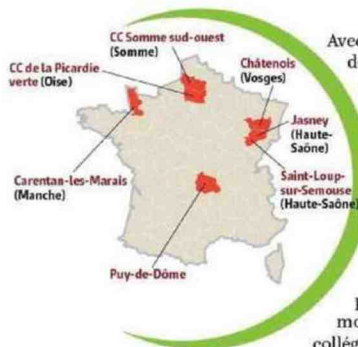
Les TER concernent 61 territoires isolés géographiquement et en déclin. Chacun est constitué d'au moins un collège et des écoles du bassin de recrutement.

COMMENT ?

Il s'agit de mettre en synergie les acteurs d'un bassin de vie autour d'un projet éducatif. Mais ils sont difficiles à fédérer et manquent de temps et de moyens.

Egalité des chances

Les territoires éducatifs ruraux peinent à convaincre



Avec son rapport sur l'égalité des chances dans la France des zones rurales et des petites villes, publié en mars 2020, Salomé Berlioux, présidente de l'association Chemins d'avenir, a mis en lumière les difficultés rencontrées par la jeunesse de ces territoires. «Les indicateurs pris dans leur ensemble montrent à quel point les collégiens, lycéens et étudiants des territoires isolés sont entravés à l'heure de construire leur avenir», écrit-elle.

De fait, en 2014, 71,7% des élèves des territoires ruraux éloignés poursuivaient des études supérieures contre 80,6% au niveau national. Pourtant, ces étudiants ont de meilleurs résultats que la moyenne. «Les élèves des milieux ruraux sont moins ambitieux. Ils s'autocensurent», constate Laurent Garret, adjoint au maire de Jasney (200 hab., Haute-Saône). S'y ajoutent des problèmes de mobilité, d'accès à la culture, aux soins... Des sujets qui sortent du périmètre de l'école, mais influent sur la trajectoire de vie des jeunes. Pour tenter d'y remédier, Jean-Michel Blanquer, ministre de l'Éducation nationale, a décidé de transposer les cités éducatives des quartiers prioritaires de la politique de la ville aux territoires ruraux, «dans la même logique d'intensification des

prises en charge éducatives des enfants et des jeunes avant, pendant, autour et après le cadre scolaire», en s'appuyant sur «l'alliance des acteurs éducatifs». Le 15 janvier 2021, le ministre annonçait la création des «territoires éducatifs ruraux» (TER), testés dans trois académies (Nancy-Metz, Normandie et Amiens).

RETARD À L'ALLUMAGE

Vingt-trois territoires ont ainsi été identifiés, s'articulant autour des collèges et de leurs écoles de rattachement. Les conventions devaient être signées en février 2021, pour un déploiement jusqu'en juin 2021, suivi d'un bilan. En septembre 2021, l'extension à 37 territoires et 10 académies était annoncée, sans que ce bilan n'ait filtré. «J'ai reçu le dossier de presse, comme tout le monde», admet Nicole Noilhetas, directrice académique adjointe des services de l'Éducation nationale, qui a lancé le TER du Puy-de-Dôme en septembre.

Et pour cause: un an après le lancement, le retard à l'allumage parmi les premiers territoires visés est flagrant. Ainsi, dans les Vosges, un séminaire devait être organisé par les inspecteurs



AVANTAGE

Les TER permettent un diagnostic partagé et un état des lieux des actions mises en œuvre.



INCONVÉNIENTS

- Le temps contraint empêche une large concertation.
- Elus et acteurs des écoles des petites communes sont rarement associés à la définition des besoins.



La ville de Carentan-les-Marais (Manche) a bien avancé sur le TER. Un orchestre à l'école a aussi débuté, encadré par le chef de l'harmonie municipale. VILLE DE CARENTAN

généraux, «mais vu le contexte sanitaire, il est sans cesse repoussé», se désole Angélique Bresson, secrétaire générale de Châteinois (1700 hab., Vosges). Dans la communauté de communes Somme sud-ouest (119 communes, 38700 hab., Somme), qui a la compétence «scolaire», personne n'est au courant du TER censé concerner le collège de Beaucamps-le-Vieux (1400 hab.) et ses écoles de rattachement.

Carentan-les-Marais (10100 hab., Manche) fait partie des rares collectivités à avoir avancé. «Nous y travaillons depuis plusieurs mois avec la conseillère départementale du canton», explique Valérie Leconte, adjointe au maire, chargée des affaires scolaires. Dans ce TER, quatre parcours ont été identifiés: avenir,

citoyen, santé et culture. Les collectivités volontaires ont été appelées à choisir leurs axes de travail. «Nous nous sommes positionnés sur les parcours "avenir" et "culture", explique Valérie Leconte. Nous avons monté un forum des formations et des métiers pour les collégiens et les lycéens.» Prévu fin janvier, il a été annulé à cause du Covid, mais il sera reprogrammé l'an prochain. Un orchestre à l'école a également débuté dans l'une des écoles de la ville, encadré par le chef de l'harmonie municipale. Le tout, financé par la commune. «Nous n'avons aucun moyen de l'Etat. C'est notre grand regret», concède Valérie Leconte.

DIFFICILE GOUVERNANCE

Comme dans les cités éducatives, la gouvernance des TER est tripartite, entre le préfet, le directeur académique et les collectivités. Si ce n'est qu'il n'y a pas un élu concerné, mais une multitude. D'où un certain flottement dans l'implication des territoires, et un pilotage systématique par l'Éducation nationale.

Dans l'Oise, la communauté de communes de la Picardie verte (88 communes, 32700 hab.) est signataire du TER regroupant les collèges de Formerie (2100 hab.) et de Grandvilliers (2800 hab.), alors qu'elle n'a ni la compétence «scolaire», ni celle «péri et extrascolaire». «Les communes sur lesquelles les collèges sont implantés ont été informées, mais pas invitées aux réunions», admet la présidente, Fabienne Cuvelier, seule représentante des collectivités dans la cellule de travail. «Le TER concerne une ☺●

La méthode du rouleau compresseur

Depuis 2017, Jean-Michel Blanquer, ministre de l'Éducation nationale, a habitué les collectivités à la méthode du «rouleau compresseur», comme le souligne le Sgen-CFDT. Lancer des dispositifs à mettre en place en quelques mois, souvent à des fins d'expérimentations, qui sont finalement généralisés sans qu'aucun bilan ne soit communiqué. Le retour de l'école à quatre jours a été décidé sans évaluation de la réforme des rythmes scolaires. L'expérimentation des territoires numériques éducatifs a été engagée dans la précipitation sur deux départements, puis étendue à dix autres sans rendre public un bilan plus que mitigé. Les «territoires éducatifs ruraux» suivent le même scénario.

INNOVATIONS & TERRITOIRES

●○○ cinquante de communes de l'interco. Impossible de convier tous les maires aux réunions», explique-t-elle.

La CC étant très impliquée dans des actions culturelles, et pilotant le transport scolaire, sa présence est tout à fait légitime, mais interroge la réalité d'une «alliance éducative» avec si peu d'acteurs des territoires investis. «On retombe dans les travers de l'intercommunalité. Les plus petits n'ont plus de possibilité d'expression, regrette Jean-Paul Carteret, vice-président de l'Association des maires ruraux de France (AMRF). Nous ne sommes pas hostiles au projet, mais nous voulons que toutes les écoles associées au collège soient dans la démarche!» Dominique Bruneau, secrétaire fédéral du Sgen-CFDT, dresse le même constat. «Les enseignants et les directeurs d'école apprennent qu'ils font partie d'un TER dans la presse! Comme le temps est court, on avance entre cadres, en oubliant les acteurs de terrain, qui seront aux premières loges de la mise en œuvre mais ne se sentiront pas concernés. Dommage car le dispositif est ambitieux.»

L'AMRF déplore les travers de l'interco, estimant que les plus petits n'ont pas la possibilité de s'exprimer.

TEMPS CONTRAINT

A Saint-Loup-sur-Semouse (3200 hab., Haute-Saône), au contraire, comme le périmètre est plus restreint, les huit communes rattachées au collège de 350 élèves sont toutes conviées aux réunions. Le maire, Thierry Bordot, se réjouit de la démarche horizontale. «Nous pouvons enfin tisser des passerelles avec l'Education nationale, partager des constats et envisager des projets ensemble.» Rien de concret encore, mais des pistes se dessinent: des liens à créer entre la maison de santé et le collège, des transports à organiser pour les familles fragiles, la valorisation des métiers du bois. Mais le temps est contraint. «Nous avons six mois pour formaliser et présenter des projets!» s'inquiète Laurent Garret, dont l'école est rattachée à Saint-Loup-sur-Semouse.

Dans le Puy-de-Dôme, département concerné par la deuxième vague de TER, les choses sont allées bon train, impulsées par Nicole Noilhetas. Le diagnostic est déjà posé, la convention du TER de «Chavanon, Sancy, Artense» signée, les commissions de travail sur le point d'être installées. «Nombre de dispositifs existent déjà. Nous voulons surtout les mettre en synergie et les étoffer», précise Nicole Noilhetas, qui souhaite impliquer des élus dans le copilotage pour que la mise en œuvre soit «effective et efficace».

Pourtant, les maires des écoles rattachées aux collèges n'ont pas encore été conviés. «A mon grand

TÉMOIGNAGE

«On envisage de faire reposer beaucoup de choses sur les collectivités»



AUDREY MANUBY, vice-présidente chargée des collèges du Puy-de-Dôme, signataire du territoire éducatif rural «Chavanon, Sancy, Artense»

«J'ai ressenti de l'inquiétude de la part des petits EPCI qui se demandent comment mobiliser suffisamment de personnes et de temps pour le TER, car la charge de travail est importante. En tant que département, nous allons certainement copiloter des groupes de travail pour les alléger. La question des moyens est aussi revenue plusieurs fois. Transports, santé, culture... on envisage de faire reposer beaucoup de choses sur les collectivités. Or j'attendais que chacun prenne sa part. On nous annonce bien 30000 euros par an de l'Etat sur la durée de la convention, mais fléchés sur la formation et les heures supplémentaires des enseignants et les décharges horaires des directeurs d'école. En comparaison, pour la cité éducative de Clermont-Ferrand, c'est 250000 euros de financements que nous allons recevoir! Difficile d'accepter ce déséquilibre.»

étonnement», s'émeut Jean-François Bizet, maire de Bourg-Lastic (870 hab.) et signataire du TER. S'il se réjouit de cette concertation décloisonnée, il reste méfiant quant aux mobiles de l'Etat. «Les collectivités sont sollicitées sur la médecine scolaire, l'organisation scolaire et les pratiques pédagogiques. N'est-on pas en train d'externaliser le financement d'actions éducatives? L'Etat mettra-t-il des crédits en face?» Il est question de 30000 euros par TER dans l'académie de Clermont-Ferrand et de Dijon (*). Bien peu, en regard de l'ambition du dispositif. ● Michèle Foin

(* Le secrétariat d'Etat chargé de l'Education prioritaire n'a pas répondu à nos demandes d'éclaircissement sur le financement des TER.

